

Résumé des conclusions de la 3ème réunion du Conseil de la CSCE: extrait sur les nouveaux États participants (Stockholm, 14 décembre 1992)

Légende: Lors de sa réunion de Stockholm du 14 décembre 1992, le Conseil de la CSCE se prononce en faveur d'une expansion des activités de la CSCE et des visites sur le territoire des États participants nouvellement admis. En outre, il décide d'admettre la République tchèque et la République slovaque en tant qu'États participants à partir du 1er janvier 1993 après réception des lettres rédigées conformément au modèle annexé.

Source: Troisième réunion du Conseil, Résumé des conclusions, Décision relative au règlement pacifique des différends (Stockholm, 1992). [EN LIGNE]. [Stockholm]: Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), [18.10.2005]. Disponible sur http://www.osce.org/documents/mcs/1992/12/4156_fr.pdf.

Copyright: (c) OSCE

All photographs or documents on the OSCE website, unless otherwise stated, are the sole property of the Secretariat of the Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE).

Government authorities of the participating States may freely reproduce them for usage related to the OSCE.

Photographs may not be reproduced for resale purposes or mass publication without the express written consent from the Press and Public Information Section of the OSCE Secretariat.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/resume_des_conclusions_de_la_3eme_reunion_du_conseil_de_la_csce_extrait_sur_les_nouveaux_etats_participants_stockholm_14_decembre_1992-fr-2fd309c7-0283-4f1e-8a49-510bc8396651.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Troisième réunion du Conseil — Résumé des conclusions (Stockholm, 1992)

[...]

Décisions

[...]

9. L'intégration des nouveaux Etats participants

Les ministres ont décidé d'intensifier leur appui à l'édification d'institutions démocratiques, en liaison avec d'autres institutions, notamment le Conseil de l'Europe, pour satisfaire les besoins que les Etats participants nouvellement admis ont identifiés. Ils ont chargé le Président en exercice, assisté par la Troïka de la CSCE, de procéder à des consultations avec les Etats participants nouvellement admis au sujet des mesures à prendre, dans le cadre du Programme d'appui coordonné adopté à Helsinki.

Le Président en exercice, accompagné d'une équipe d'experts de la CSCE, réalisera un programme de visites, sur le territoire des Etats participants nouvellement admis, pour avoir des discussions sur tous les aspects de la CSCE et pour étudier les moyens de promouvoir la pleine participation de ces Etats aux travaux et activités de la CSCE. Les experts poursuivront ces discussions et feront la liste des points qui pourraient donner lieu à une action ultérieure, y compris les moyens de promouvoir l'information au sujet de la CSCE. Les ministres se sont déclarés favorables à une expansion des activités de la CSCE et des visites sur le territoire de ces Etats.

10. L'admission de nouveaux Etats participants

Les ministres sont convenus que la République tchèque et la République slovaque seraient admises en tant qu'Etats participants à partir du 1er janvier 1993, après réception des lettres, conformes au projet qui figure à l'Annexe 3, par lesquelles chacun de ces Etats acceptera les engagements et responsabilités de la CSCE.

[...]

Annexe 3

Bratislava/Prague, le 1er janvier 1993

Votre Excellence,

Le Gouvernement de la République slovaque/tchèque adopte par la présente lettre l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et tous les autres documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Le Gouvernement de la République slovaque/tchèque accepte dans leur intégralité tous les engagements et responsabilités énoncés dans ces documents et se déclare résolu à agir conformément aux dispositions qu'ils contiennent. Il assumera, en coopération avec la République tchèque/slovaque, co-successeur de la République fédérative tchèque et slovaque, toutes les obligations contractées par cette dernière dans le cadre du Traité FCE.

Le Gouvernement de la République slovaque/tchèque invite une mission de rapporteurs organisée par le Président du Conseil de la CSCE à se rendre sur son territoire et fera tout son possible pour faciliter sa visite. Cette mission fera rapport aux Etats participants de la CSCE sur le respect par la République slovaque/tchèque des engagements de la CSCE et prêtera son assistance pour la pleine réalisation de cet objectif.

Le Gouvernement de la République slovaque/tchèque est prêt à ce que le chef d'Etat ou de gouvernement de

la République slovaque/tchèque procède dans les meilleurs délais à la signature de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris.

Je vous saurais gré, Votre Excellence, de bien vouloir faire distribuer des copies de la présente lettre à tous les Etats participant à la CSCE.

Veillez agréer, Votre Excellence, les assurances de ma très haute considération.

Son Excellence
Margaretha af Ugglas
Président en exercice
du Conseil de la CSCE
Ministre des affaires étrangères
Royaume de Suède
Stockholm

[...]